

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 OCTOBRE 2025****Membres Présents**

Jean-Luc CADIOU, Marie-Claude CADU, Ghislaine CHERAMY, Christel DUCLOS, Jean-Pierre GARNAUD, Rémy PERRONNE, Valentine TESSIER, Stéphane TROUVAT, Guillaume VAN GHELDER et Nathalie WOZNIAK

**Membres Absents ayant donné un pouvoir**

Jean-Louis AZENHA (Pouvoir remis à Christel Duclos), Séverine LENOIR (Pouvoir remis à Marie-Claude Cadu)

**Membre absent**

Wesley MECHIN

**Secrétaire:** Rémy PERRONNE

**Convocation** du 23/10/2025

**Liste des délibérations à l'ordre du jour**

**35** : Désignation du Délégué titulaire au Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine  
*-Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) -*

**36** : Budget : Vote de la décision modificative n°4 (acquisition de parcelle)  
*-Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) -*

**37** : Budget : vote de la décision modificative n°5 (Poteaux d'Incendie 2025)  
*-Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) -*

**38** : Budget : vote de la décision modificative n°6 (chapitre 12)  
*-Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) -*

**39** : Demande de subvention dans le cadre du Contrat régional de solidarité territoriale (CRST)  
*-Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) -*

<i>Rémy PERRONNE, secrétaire de séance</i>	
<i>Jean-Luc CADIOU, Maire</i>	



MAIRIE DE VALLERES

## DÉLIBÉRATION N°35 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2025 à 19h15

Le Conseil municipal de la commune de Vallères, dûment convoqué le 23/10/2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil et des mariages, sous la présidence de M. Jean-Luc CADIOU, Maire.

**Membres Présents (10)**

Jean-Luc CADIOU, Marie-Claude CADU, Ghislaine CHERAMY, Christel DUCLOS, Jean-Pierre GARNAUD, Rémy PERRONNE, Valentine TESSIER, Stéphane TROUVAT, Guillaume VAN GHELDER et Nathalie WOZNIAK

**Membres Absents ayant donné un pouvoir (2)**

Jean-Louis AZENHA (Pouvoir remis à Christel Duclos),  
Séverine LENOIR (Pouvoir remis à Marie-Claude Cadu)

**Membre absent (1)**

Wesley MECHIN

**Secrétaire:** Rémy PERRONNE

Membres en exercice : 13

Membres présents : 10

Membres Absents : 3

Pouvoirs : 2

Nb de votants : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

Abstentions : 0

**DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE AU  
PARC NATUREL REGIONAL  
LOIRE-ANJOU-TOURAINE**

Vu la délibération du 13 juin 2020 désignant les délégués au PNR.

Considérant qu'il est nécessaire de nommer un nouveau délégué titulaire à la suite du décès de Monsieur Didier Douchet.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 12 voix POUR) :

- **Désigne en qualité de délégué titulaire :** Mme Valentine TESSIER, Conseillère municipale
- **Rappelle que le délégué suppléant est** M. Guillaume VAN GHELDER, adjoint

Fait et délibéré en séance le 28/10/2025

**Le secrétaire de séance**

**Rémy PERRONNE**

**Le Maire,**

**Jean-Luc CADIOU**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans sis 28 rue de la bretonnerie 45 057 Orléans cedex 1, dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification/publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « telerecours citoyens » accessible par le site internet [WWW.telerecours.fr](http://WWW.telerecours.fr).

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux



MAIRIE DE VALLERES

**DÉLIBÉRATION N°36 DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 28 OCTOBRE 2025 à 19h15**

Le Conseil municipal de la commune de Vallères, dûment convoqué le 23/10/2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil et des mariages, sous la présidence de M. Jean-Luc CADIOU, Maire.

**Membres Présents (10)**

Jean-Luc CADIOU, Marie-Claude CADU, Ghislaine CHERAMY, Christel DUCLOS, Jean-Pierre GARNAUD, Rémy PERRONNE, Valentine TESSIER, Stéphane TROUVAT, Guillaume VAN GHELDER et Nathalie WOZNIAK.

**Membres Absents ayant donné un pouvoir (2)**

Jean-Louis AZENHA (Pouvoir remis à Christel Duclos),  
Séverine LENOIR (Pouvoir remis à Marie-Claude Cadu)

**Membre absent (1)**

Wesley MECHIN

**Secrétaire:** Rémy PERRONNE

Membres en exercice : 13

Membres présents : 10

Membres absents : 3

Pouvoirs : 2

Nb de votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**Budget : Décision modificative n°4  
Achat parcelle Le bourg**

La municipalité a le projet d'acquérir un terrain bâti. Il convient de faire un virement de crédit au BP 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (à l'unanimité des membres présents et représentés – soit 12 voix POUR), d'effectuer un virement de crédits d'un montant de **90 000€ décomposé comme suit :**

Les écritures sont définies comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-203/39	75 000			
D-231/39	15 000			
D-2115/38		90 000		

Fait et délibéré en séance, le 28/10/2025

**Le secrétaire**

**Rémy PERRONNE**

**Le Maire,**

**Jean-Luc CADIOU**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans sis 28 rue de la bretonnerie 45 057 Orléans cedex 1, dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification/publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « [telerecours citoyens](http://WWW.telerecours.fr) » accessible par le site internet [WWW.telerecours.fr](http://WWW.telerecours.fr).

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux



MAIRIE DE VALLERES

**DÉLIBÉRATION N°37 DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 28 OCTOBRE 2025 à 19h15**

Le Conseil municipal de la commune de Vallères, dûment convoqué le 23/10/2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil et des mariages, sous la présidence de M. Jean-Luc CADIOU, Maire.

**Membres Présents (10)**

Jean-Luc CADIOU, Marie-Claude CADU, Ghislaine CHERAMY, Christel DUCLOS, Jean-Pierre GARNAUD, Rémy PERRONNE, Valentine TESSIER, Stéphane TROUVAT, Guillaume VAN GHELDER et Nathalie WOZNIAK

**Membres Absents ayant donné un pouvoir (2)**

Jean-Louis AZENHA (Pouvoir remis à Christel Duclos),  
Séverine LENOIR (Pouvoir remis à Marie-Claude Cadu)

**Membre absent (1)**

Wesley MECHIN

**Secrétaire:** Rémy PERRONNE

Membres en exercice : 13

Membres présents : 10

Membres absents : 3

Pouvoirs : 2

Nb de votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**Budget : Décision modificative n°5  
Travaux sur poteaux d'incendie  
(Rapport contrôle annuel veolia)**

Suite au contrôle des poteaux d'incendie réalisé par Véolia, des devis ont été envoyés pour :

- le renouvellement des poteaux N°4 (Route du moulinet) et n°13 (rue de vaussouvin)
- le remplacement de la purge des poteaux d'incendie n°22 (rue de la maison rouge) et n°23 (rue des vergers).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés,- soit 12 voix POUR, d'effectuer un virement de crédits d'un montant de **7 000€ décomposé comme suit :**

Les écritures sont définies comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2158/36	7 000			
D-2156/36		7 000		

Fait et délibéré en séance, le 28/10/2025

**Le Maire,**

**Jean-Luc CADIOU**

**Le secrétaire**

**Rémy PERRONNE**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans sis 28 rue de la bretonnerie 45 057 Orléans cedex 1, dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification/publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « [telerecours citoyens](#) » accessible par le site internet [WWW.telerecours.fr](http://WWW.telerecours.fr).

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux



MAIRIE DE VALLERES

## DÉLIBÉRATION N°38 DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 OCTOBRE 2025 à 19h15

Le Conseil municipal de la commune de Vallères, dûment convoqué le 23/10/2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil et des mariages, sous la présidence de M. Jean-Luc CADIOU, Maire.

**Membres Présents (10)**

Jean-Luc CADIOU, Marie-Claude CADU, Ghislaine CHERAMY, Christel DUCLOS, Jean-Pierre GARNAUD, Rémy PERRONNE, Valentine TESSIER, Stéphane TROUVAT, Guillaume VAN GHELDER et Nathalie WOZNIAK

**Membres Absents ayant donné un pouvoir (2)**

Jean-Louis AZENHA (Pouvoir remis à Christel Duclos),  
Séverine LENOIR (Pouvoir remis à Marie-Claude Cadu)

**Membre absent (1)**

Wesley MECHIN

**Secrétaire:** Rémy PERRONNE

Membres en exercice : 13

Membres présents : 10

Membres absents : 3

Pouvoirs : 2

Nb de votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**Budget : Décision modificative n°6  
(Chapitre 12 – charges de personnel)**

Monsieur le Maire informe qu'il convient d'ajuster le budget dédié au chapitre 12 – charges de personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés – soit 12 voix POUR d'effectuer les mouvements de crédits d'un montant de **8 500€** décrits comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6218 : autre personnel extérieur (chapitre 12 –charges de personnel et frais assimilés)		8 500		
R-741121 : Dotation de solidarité rurale				8 500

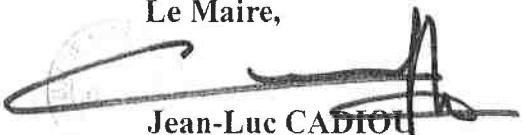
Fait et délibéré en séance, le 28/10/2025

**Le secrétaire**

  
**Rémy PERRONNE**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans sis 28 rue de la bretonnerie 45 057 Orléans cedex 1, dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification/publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « [telerecours citoyens](#) » accessible par le site internet [WWW.telerecours.fr](http://WWW.telerecours.fr).

**Le Maire,**

  
**Jean-Luc CADIOU**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux



MAIRIE DE VALLERES

## DÉLIBÉRATION N°39 DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 OCTOBRE 2025 à 19h15

Le Conseil municipal de la commune de Vallères, dûment convoqué le 23/10/2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil et des mariages, sous la présidence de M. Jean-Luc CADIOU, Maire.

### Membres Présents (10)

Jean-Luc CADIOU, Marie-Claude CADU, Ghislaine CHERAMY, Christel DUCLOS, Jean-Pierre GARNAUD, Rémy PERRONNE, Valentine TESSIER, Stéphane TROUVAT, Guillaume VAN GHELEDER et Nathalie WOZNIAK

### Membres Absents ayant donné un pouvoir (2)

Jean-Louis AZENHA (Pouvoir remis à Christel Duclos),  
Séverine LENOIR (Pouvoir remis à Marie-Claude Cadu)

### Membre absent (1)

Wesley MECHIN

Secrétaire: Rémy PERRONNE

Membres en exercice : 13

Membres présents : 10

Membres absents : 3

Pouvoirs : 2

Nb de votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE  
CADRE DU CONTRAT RÉGIONAL DE  
SOLIDARITÉ TERRITORIALE (CRST) CCTVI  
2020-2026 :  
Rénovation de l'éclairage public**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de remplacement des ampoules à décharge par de la LED effectués sur 38 points lumineux entre 2020 et 2023 peuvent être subventionnés par la région au titre du CRST. Le coût de la dépense s'élève à 21 393€ HT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter une demande de subvention (au taux maximum, soit 40% des dépenses éligibles) au conseil régional du centre-Val de Loire dans le cadre du contrat régional de solidarité territoriale.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés – soit 12 voix POUR, la dépense et charge Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention au titre du CRST.

Fait et délibéré en séance, le 28/10/2025

**Le Maire,**

**Jean-Luc CADIOU**

**Le secrétaire**

**Rémy PERRONNE**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans sis 28 rue de la bretonnerie 45 057 Orléans cedex1, dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification/publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « telerecours citoyens » accessible par le site internet [WWW.telerecours.fr](http://WWW.telerecours.fr).

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux